

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |                                           |
|--------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 29                                   | 29          | 29                                        |

Séance du 29 avril 2026

Date de la convocation  
23 avril 2026Objet de la délibération  
**Classes  
d'environnement  
Année scolaire  
2025-2026**

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

**Présents :** Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mmes Laurence GEFFROY - Nora LARIBI - Claire COP - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

**Absents excusés :** M. Stéphane GRAS (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - M. Xavier DARCHE (pouvoir à Mme Isabelle FRILLAY) - Mme Christelle DELVAL (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

L'école maternelle Jean Macé a souhaité inscrire deux classes d'environnement "Nature & poney" au Poney-Club des Terrasses à MONT SAINT SULPICE (Yonne) les 8 et 9 juin 2026. Il s'agit des classes de Mesdames DELABYE (MS/GS) et BETIS (PS/MS).

Par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'intention de départ et a décidé de prendre en charge 55 % du montant du séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT.

Le coût du séjour est de 134 € par élève auquel il faut ajouter 1 800 € de transport aller/retour.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation de la commune et celui des familles comme suit :

|                                                     | Liancourtois | Extérieur |
|-----------------------------------------------------|--------------|-----------|
| Coût du séjour par enfant<br>(7 696 € / 44 élèves)  | 174.91 €     | 174.91 €  |
| Participation communale<br>(55 % du prix du séjour) | - 96.20 €    | /         |
| Participation par enfant                            | 78.71 €      | 174.91 €  |

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6042 - Achats de prestations de services, du Budget Primitif de l'exercice 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME



LIANCOURT, le 30 avril 2026

Le Maire,

Laëtitia COQUELLE